

N° 8587²

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 6 février 2009
portant organisation de l'enseignement fondamental**

* * *

AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTÉ

(23.9.2025)

Monsieur,

Le Conseil supérieur de certaines professions de santé accuse bonne réception de votre demande d'avis du 14 juillet 2025 et vous en remercie.

Nous ne pouvons que saluer l'avancée de ce projet pilote, attendu depuis bien trop longtemps. Il représente une réponse concrète à un constat établi depuis plus de cinq décennies. Bien qu'il soit regrettable que cette décision n'intervienne que maintenant, nous regardons résolument vers l'avenir.

Concernant le contenu du projet de loi, nous observons que celui-ci aborde beaucoup de points comme, pour n'en citer que quelques-uns, l'intégration, la cohésion sociale, l'égalité des chances. Nous nous permettons de demander comment les programmes seront alignés sur les programmes du secondaire ?

Nous regrettons toutefois que le projet ne fasse pas de lien avec les services d'éducation et d'accueil, ainsi que leur programme pour répondre au multilinguisme. D'autant plus, nous déplorons qu'aucune analyse n'a été réalisée pour déterminer les raisons pourquoi certains parents choisissent d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées ou d'autres structures éducatives. En effet, il y a lieu de retenir que ce n'est pas que la langue qui est importante, alors que pour certains parents luxembourgeois le niveau de connaissances linguistiques est un critère essentiel. Ils estiment que l'apprentissage dans le cadre scolaire traditionnel ne répond pas suffisamment à leurs attentes et craignent que cela ait un impact sur leurs enfants, raisons pour lesquelles ils optent pour des établissements ne se trouvant pas dans l'entourage du domicile. À nos yeux, cela implique une cohésion sociale moindre et une moins bonne intégration.

Au niveau des professions de santé, il nous importe de savoir s'il existe des idées quant à l'apprentissage des langues dans les formations pour les professions de santé. Est-il prévu d'adapter également les formations du secondaire, sachant qu'il y a aussi des jeunes qui ne viennent au Luxembourg que lorsqu'ils sont adolescents ?

Le projet de loi repose sur une étude locale et sur une période limitée. Est-il envisagé d'étendre cette étude sur le pays entier et d'évaluer les bénéfices et les éventuels problèmes à long terme ?

Par ailleurs, l'étude a-t-elle pris en compte les effets positifs d'une mixité linguistique entre enfants ? En effet, un enfant évoluant dans un environnement où une seule langue domine pourrait manquer de motivation pour apprendre et pratiquer une autre langue.

Ensuite, comment l'intégration des deux voies d'apprentissage est-elle prévue dans le temps ? Existe-t-il une stratégie pour articuler ces approches, ou cela ne fait-il pas partie des objectifs du projet ?

Finalement nous constatons qu'une circulaire présentant le projet en question a déjà été adressée aux parents, ce qui donne l'impression que les modifications sont déjà validées. Nous nous demandons dès lors pourquoi le Conseil supérieur de certaines professions de santé n'a été sollicité que récemment pour donner son avis ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Oliver KOCH
Secrétaire Général

Sergio DA CONCEICAO
Vice-Président

